



CSE Ordinaire 23.02.2023

Sur le point du président, il nous est porté les éléments suivants : concernant **les chiffres du chômage du 4^{ème} trimestre, un taux de 7,2% au national** (7,3% au 3^{ème} trimestre), la direction régionale attend les éléments de la déclinaison géographique de ce taux. **Le taux de chômage en Hauts-de-France est à 8,9%** (données du 3^{ème} trimestre), nous sommes la région en France où le taux est le plus important. Dans le cadre de la préparation de France Travail et de l'action « les entreprises s'engagent », l'action a été initiée en 2018 et se mettent en place des clubs dans les départements afin de favoriser « un monde plus inclusif ». Les clubs sont pilotés, nationalement, par l'Etat, Pôle Emploi et une association mécène d'entreprises. 70 000 entreprises nationales se sont engagées avec 101 clubs départementaux.

Report de la consultation sur les expérimentations BRSA

En 1^{er} point, l'information ayant débuté le 5 janvier 2023, la consultation aurait du être effectuée en respectant un délai de 60 jours. **Pour autant, au vu d'une information incomplète sur les expérimentations et suite à la déclaration intersyndicale portée en CSEC, la direction propose aux élus un report exceptionnel de cette consultation (30 mars au plus tard avec possibilité de consultation différenciée sur les 3 territoires).**

En déclaration préalable, nous portons les éléments suivants :

« Pour la CGT, concernant les documents fournis, dans le cadre de la poursuite de l'information en lieu et place de la consultation, la problématique est qu'il s'agit des fiches des éléments de diagnostic, transmis en décembre 2022 quand les pilotes territoriaux ont candidaté.

Par conséquent, aucune information complémentaire dans les documents transmis, même les éléments donnés en commission de suivi ne sont pas ajoutés, en complément, dans ces fiches. **Nous ne disposons donc d'aucun élément sur les thèmes suivants : effectifs, financement, modalités de contact, intensité de l'accompagnement et diagnostic, qui doivent être inclus dans les éléments du processus de consultation.**

De plus, le Haut Commissaire Thibaut Guilluy n'a toujours pas rendu son rapport (qui d'après nos informations, ne devrait être rendu que fin mars 2023), et se pose toujours la problématique du financement : 20 millions d'euros ont été votés dans la programmation de la loi de finance et devront être fléchés vers les conseils départementaux ; Pour autant, au vu de l'absence du rapport, le fléchage n'est pas encore voté, en sachant que nous avons aujourd'hui l'information que ces expérimentations se feront à Pôle Emploi à effectif constant.

Enfin, conformément à l'article L2312-15 du code du travail, les élus du CSE sont en droit d'attendre de la direction des informations précises et écrites dans l'exercice de ses attributions consultatives, mais également de disposer de la réponse motivée de l'employeur aux observations des élus. La CGT Pôle Emploi est donc favorable au report de cette consultation dans ce cadre. Même si l'absence complète d'information nous inquiète aussi sur la perte de prédominance de Pôle Emploi, pourtant portée par la DG, dans la construction de ces expérimentations avec un poids plus important porté politiquement par les conseils départementaux.

Nous avons aussi des inquiétudes sur la pression portée auprès du ministère par les régions de France. Nous sommes aussi en droit d'être en alerte suite au discours porté par le ministère du travail, Olivier Dussopt le 27 janvier, en préparation de la programmation de loi plein emploi, dans le cadre du rapport de préfiguration de France Travail, « ***cette nouvelle organisation du service de l'emploi... je dis service de l'emploi sans préciser service public car nous pensons à un certain nombre d'acteurs qu'il faut embarquer dans ce chantier tels que les acteurs associatifs, les acteurs privés, et tous ceux qui, dans les territoires, concourent à cet objectif de plein emploi.*** »

Pour la CGT Pôle Emploi, nous maintenons notre position de dénoncer ces expérimentations, même s'il est important que la consultation puisse être reportée.

Le report est voté unanimement par les élus du CSE.

Poursuite de l'information sur les expérimentations BRSA

Concernant les expérimentations sur Aisne Somme : **sur Péronne**, la direction nous informe que les travaux ont porté sur le prédiagnostic, le diagnostic et l'accompagnement. Sur le diagnostic, des réflexions ont porté sur des réunions d'inclusion des nouveaux entrants aux BRSA, suivi d'un temps d'échange individuel. L'étape suivante devrait être le travail d'un référentiel d'orientation. **Sur Laon**, des groupes projets sont portés sur plusieurs thématiques. Il a été identifié un travail sur les équipes entreprises présentes au sein des différents partenaires.

Concernant l'expérimentation sur le Nord : sur Tourcoing, les caractéristiques du projet portent sur la ville de Tourcoing (flux des nouveaux entrants, et reprise de stock sur 2 QPV Yirolois et Epideme) . Le travail mené actuellement porte sur des groupes projets mixtes – agents de Pôle Emploi et salariés des conseils départementaux (construction de l'accompagnement intensif comme le pack de remobilisation, le parcours du DE de son entrée à sa sortie avec la construction d'un logigramme, la relation entreprise). Le département souhaite travailler sur un tiers lieu, toujours en étude. L'outil carnet de bord, outil Pôle Emploi, sera utilisé et il sera vu la possibilité d'interconnexion avec l'outil du conseil départemental Parcours RSA.

Dans le cadre de cette présentation, une nouvelle fois, il nous semble important de disposer d'informations puisque ces expérimentations doivent préfigurer France Travail. Nous sommes en attente de réponses sur les outils informatiques partagés, le rôle du correspondant Pôle Emploi et le lien avec les référents d'accompagnement, l'impact sur les équipes entreprise notamment en terme de réorganisation.

En réponse, 4 sujets sont portés au niveau national dans le cadre de travaux : **formation des professionnels** (de l'ensemble des acteurs impactés), **contractualisation** (entre PPAE et contrat d'engagement, vers un document unique), **correspondant France Travail**, le **prédiagnostic**.

Les expérimentations devraient débiter sur les flux entrants BRSA pendant les 3 premiers mois, avec une « reprise de stock » à compter du 3^{ème} mois de façon progressive. Concernant les 3 modalités d'accompagnement, sur le « qui fait quoi ? » : **Dominante emploi** (agents de Pôle emploi), **équilibre social et professionnel** (agents accompagnement global Pôle Emploi et agents du conseil départemental) et **remobilisation** (travailleurs sociaux des conseil départementaux).

Bilan sur la campagne de promotion 2022 2023

Concernant les agents de droit privé, la direction nous informe d'un taux de promotion de 38,6%, soit 1660 mesures attribuées dont 898 échelons. Des primes (en moyenne 468 euros bruts) ont pu être versées (754 agents concernés) du fait que la direction a décidé d'appliquer des promotions au 01/01, mais aussi au 01/04 ou au 01/07. Les agents concernés par l'article 20.4 représentent 30,4% de l'effectif éligible, pour autant 47% des agents concernés ont bénéficié d'un changement de niveau ou d'échelon. Sur les 384 Plans d'Action Partagés réalisés en 2022 (sur 395 agents concernés par un PAP), 237 agents ont bénéficié d'un PAP avec un bilan validé, 203 agents ont bénéficié d'une promotion.

Concernant les agents de droit public, 12 agents ont bénéficié d'un avancement accéléré (48 agents étaient éligibles), 3 agents ont bénéficié d'une carrière exceptionnelle (72 agents étaient éligibles).

Pour la CGT Pôle Emploi, il est essentiel que nous revendiquons des augmentations générales, impactant l'ensemble des agents, plutôt que des campagnes de promotion individuelles. C'est en ce sens que nous avons porté auprès de la DG un courrier intersyndical pour une demande d'ouverture NAO 2023 et un courrier CGT pour l'ouverture d'une concertation sur la revalorisation des grilles des agents de droit public. Nous abordons en priorité deux points :

- ✓ la situation des collègues en situation de handicap, afin de disposer d'une « analyse systématique des situations salariales des personnels en situation de handicap notamment au regard des situations professionnelles comparables », comme le prévoit l'accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap à Pôle Emploi,
- ✓ nous demandons si l'information en CSE concernant les agents de droit public vaut date d'information auprès du personnel afin de leur permettre de disposer d'un délai de 2 mois pour porter un recours administratif et/ou contentieux. La direction nous informe qu'aucune date n'est précisée, mais que l'information peut être explicite ou implicite. Nous considérons donc que cette information en CSE peut valoir date d'information pour ouvrir droit aux recours.

Point d'actualités Rh, Sécurité et Conditions de travail

Sur le point sécurité, la direction nous informe de 2 process en cours de déploiement : vidéoprotection, déploiement d'exercices « réaction à intrusion armée ». Sur le déploiement des exercices, les premiers sites concernés sont Roubaix et Crépy en Valois. Ils seront mis en œuvre par le service sécurité, qui pourra organiser et adapter les modalités avec les directions locales des sites. La direction refuse de l'utiliser comme du temps de formation, relevant du cadre national. Les exercices devraient être organisés le vendredi, mais pourront être revus à l'issue.

Concernant la mise en œuvre de médiation, un marché régional va être mis en œuvre en 5 lots avec des lieux obligatoires, Aisne : Soissons - **Nord :** Roubaix Centre / Roubaix Les Prés / Lille Vaucanson / Lille Grand Sud / Tourcoing / Douai / Grande Synthe – **Pas-de-Calais :** Calais St Exupéry/ Calais Mollien/ Lens Gare/ Lens Lalloux - **Somme :** Amiens Tellier / Amiens Dury – **Oise :** bassin de Creil.

Pour la CGT, nous refusons de légitimer, par ces mesures, que les privés d'emploi soient identifiés comme un risque pour les agents de Pôle Emploi et nous refusons un service public de l'emploi devenant « bunkerisé » !

Activités Sociales et Culturelles

La CGT Pôle Emploi a voté l'ensemble des projets (concerts, sorties) proposés par la Commission ASC.

Un point est fait sur les dossiers secours, en raison de l'alerte portée par le coordinateur des assistants sociaux sur une augmentation plus qu'exponentielle du nombre de dossiers, mettant en difficulté les assistants sociaux et le CSE pour traiter les demandes urgentes. De plus, il nous a été porté comme information que les assistants sociaux, dans le cadre de prestations sous-traitées, constituent les dossiers à la demande de l'agent sans en évaluer au préalable la nécessité et le respect des règles URSSAF.

Par conséquent, afin de garantir la pérennité des dossiers secours dans les activités sociales et culturelles, **afin que la solidarité prime et que cette prestation réponde bien au soutien des collègues en difficulté**, il a été mis en œuvre une « grille de guidance » et un avis porté par les assistants sociaux (favorable ou réservé) afin de faciliter la constitution (ou non) des dossiers par les assistants sociaux, afin de respecter les règles URSSAF, le secours étant défini comme « une attribution exceptionnelle, non renouvelable, d'une somme d'argent d'un montant limité, ou d'un bien en nature, en raison de l'état de gêne des bénéficiaires, ou d'une situation particulièrement digne d'intérêt ». En proposition, il a aussi été porté une commission secours gérée par les élus du CSE, mais sur ce point, il nous paraît plus judicieux de faire confiance aux travaux portés par les assistants sociaux et de ne pas rajouter une strate supplémentaire dans la décision des secours. Il a aussi été porté le recours à la sous-traitance d'un conseiller en économie sociale et familiale, pour nous ce recours ne répond pas à la gestion des secours, de plus le budget serait pris sur les ASC et par conséquent impacterait le budget global. **La grille de guidance et l'avis porté par les assistants sociaux dans les dossiers a été voté à l'unanimité des votants.**



On peut ne pas être
100% d'accord
avec la CGT,
mais elle sera
toujours 100% à
vos cotés !



Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires/suppléants :

Emilie Heyze, Amélie Werkin, Nicolas Delacourt, Laurent Dubost, Stéphane Salle, Bruno Verbeurgt.

Représentant syndical : **Frédéric Thomas.**